



Vendredi 6 Novembre 2020

Un Comité Stratégique de la Filière Automobile mobilisé et volontariste

Aux côtés de ses partenaires et de la Plateforme Automobile, le CNPA a demandé, dans le cadre du Comité stratégique de filière réuni ce 6 novembre, de renforcer le pragmatisme des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire afin de préserver l'économie de notre pays tout en protégeant la santé des Français. L'autorisation du « click & collect » ne suffit pas à éviter la perspective d'une chute des ventes. Des dispositifs complémentaires sont nécessaires pour un secteur déjà fortement fragilisé.

Le CNPA a émis 5 propositions dans le cadre du CSF :

1. Ouvrir les showrooms automobiles avec des mesures sanitaires renforcées
2. Lever toute ambiguïté dans les autorisations de sortie
3. Prolonger et renforcer les incitations à l'achat de véhicules propres
4. Permettre aux auto-écoles d'ouvrir et de finaliser la formation des candidats au permis de conduire
5. Mettre en place un plan de soutien dédié aux services de l'automobile et de la mobilité

Sauver les services, maillon essentiel et fragile de la filière automobile

Les entreprises de services automobiles sont encore très fragilisées par le premier confinement. L'été ne leur a pas suffi, loin s'en faut, à corriger la chute drastique de l'activité au printemps. La survie d'un grand nombre d'entre elles, notamment dépendantes du tourisme (loueurs, parcs de stationnement), est aujourd'hui menacée.

Quelques chiffres indicatifs de la baisse d'activité liée au deuxième confinement (à J+7) :

- ⇒ Baisse de 70% de ventes de VN et de 90% de ventes de VO : si le flux de livraisons de véhicules commandés de longue date se maintient (grâce au « collect »), le flux entrant se situe à un niveau en chute libre depuis quelques jours.
- ⇒ Baisse de 60% des appels de clients en concessions.
- ⇒ Baisse de 30% de l'activité d'entretien-réparation (voire de 50% pour la carrosserie). Les carnets de rendez-vous des ateliers sont remplis à 20% seulement pour la deuxième semaine de confinement.

La baisse des ventes de véhicules neufs en 2020 pourrait atteindre 30 % avec 1,5 million d'immatriculations seulement, **un niveau plancher jamais atteint depuis près de 50 ans.**

Il s'agit d'un bond en arrière dont l'impact à court et long terme peut être un désastre économique et social.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

La volonté affichée par le Président de la République de maintenir les usines ouvertes implique une réaction globale immédiate. **Les réseaux de distribution constituent en effet le premier maillon de la chaîne automobile**, dont dépend l'écoulement de la production. De la même manière, la vente, la réparation, le contrôle, la formation et l'habilitation à conduire, (...) soit l'ensemble de la filière aval automobile, sont indissociables de l'industrie. Cette dernière doit pouvoir poursuivre son activité en s'appuyant sur des services qui fonctionnent, avec des clients assurés de pouvoir s'y déplacer. **A défaut, l'effet domino sera implacable dès ce mois de novembre.**

5 mesures pragmatiques pour faire face à la crise

1) Ouvrir les showrooms automobiles avec des mesures sanitaires renforcées

Plusieurs pays européens ont permis l'ouverture des showrooms des concessions en contrepartie de mesures sanitaires renforcées. En Allemagne, la limite fixée est de 10 m² par client.

Cette mesure fonctionne : en permettant l'ouverture des concessions sans interruption depuis le printemps dernier, l'Allemagne a limité la baisse de la consommation automobile, contenue par exemple à -3,6% au mois d'octobre par rapport à N-1, contre -9,5% en France.

Le CNPA demande la réouverture des showrooms des concessions avec des mesures sanitaires renforcées (10m² par client).

Le classement réglementaire des concessions permet de gérer la réduction de la densité de clientèle et d'assurer le respect de consignes sanitaires renforcées.

Le CNPA prend acte de la tenue d'un Conseil de Défense dans le courant de la semaine prochaine, où ce point fera l'objet d'arbitrages.

2) Lever toute ambiguïté dans les autorisations de sortie

Le manque de clarté de l'attestation dérogatoire peut engendrer une incompréhension chez les automobilistes, qui ne sont pas informés qu'ils sont en droit de se rendre en concession, dans leur auto-école, chez leur garagiste ou s'ils vont être verbalisés.

De nombreuses zones d'ombre doivent être clarifiées, faute de quoi les commerces automobiles seront ouverts mais les clients absents.

Le CNPA demande la suppression de la notion de « première nécessité » dans l'attestation dérogatoire de déplacement.

Les clients peuvent se rendre dans les établissements qui ne sont pas fermés administrativement. Aucune confusion ne doit être possible sur ce point, pour les consommateurs comme pour les forces de l'ordre, et ce dans l'ensemble des métiers de l'automobile autorisés à ouvrir.

Enfin, le CNPA attend des clarifications importantes pour certains métiers tels que les stations-service ou le lavage automobile, placés dans une situation d'ambiguïté depuis l'instauration du second confinement.

3) Prolonger et renforcer les incitations à l'achat de véhicules propres

Les 200.000 « Primes à la conversion » déployées de juin à août 2020 en réponse au premier confinement avaient connu un réel succès. Elles répondaient à une attente des consommateurs et à la nécessité de relancer l'activité du secteur (services et industrie).

L'intérêt du dispositif est double : il permet d'une part de soutenir l'activité de l'ensemble de la filière automobile en augmentant les ventes et, d'autre part, d'accélérer le renouvellement du parc automobile français conformément aux objectifs du Gouvernement.

Le Comité Stratégique de la Filière Automobile accueille favorablement le principe de proroger les dispositifs existants de 6 mois, comme le soutenait le CNPA, qui prend acte de ces orientations, tout en soulignant l'importance d'une communication positive pour garantir un flux de clients dans la durée et sans à-coups.

Le CNPA demande une prorogation des dispositifs d'aides à l'achat à l'attention des ménages sur 2021, au-delà du 1^{er} janvier 2021, et pour les 6 prochains mois :

- la pérennisation de la Prime à la conversion dans sa version actuelle (incluant les véhicules Crit'air 2) ;
- la prorogation du bonus écologique dans sa version actuelle (7 000 euros pour les particuliers et 5 000 euros pour les personnes morales).

Sauver la filière automobile doit également permettre de tenir le cap de la transition écologique, notamment par le renouvellement des véhicules des ménages les plus modestes. L'arrêt sans doute prématuré du dispositif « bonifié » de la PAC en août 2020 devrait permettre de dégager des marges de manœuvre budgétaires supplémentaires à l'Etat en cette fin d'année.

Le CNPA demande :

- une neutralisation en 2021 du malus, en maintenant les barèmes de l'année 2020. Il ne serait pas raisonnable d'augmenter la fiscalité automobile dans un contexte de crise, imprévisible pour l'ensemble des entreprises de la filière, comme pour l'ensemble de ses clients. Il ne faut pas ajouter des difficultés aux difficultés.
- la confirmation d'un rapport d'évaluation, remis au Parlement par le Gouvernement, des dispositifs d'aides à l'achat, tel qu'adopté par l'Assemblée nationale dans le cadre du PLF 2021.

4) Permettre aux auto-écoles d'ouvrir et de finaliser la formation des candidats au permis de conduire

Le maintien du passage de l'examen du permis de conduire sans aucune possibilité de parachever la formation est incompréhensible. Cette mesure va entraîner des échecs prévisibles de candidats mal préparés.

Le CNPA demande à ce que les auto-écoles puissent dispenser des leçons de conduite afin de permettre aux élèves de parachever leur formation avant l'examen.

Il n'est, à l'évidence, pas plus risqué de prendre des leçons de conduite que de passer son examen. La désinfection des véhicules mise en place par les auto-écoles permet d'assurer la sécurité des élèves comme des moniteurs.

5) Mettre en place un plan de soutien dédié aux services de l'automobile et de la mobilité

Trop absentes d'un « plan de relance de l'automobile » dédié au soutien à l'industrie, les 142.000 TPE et PME du secteur sont grandement fragilisées. Le second confinement, s'il n'était accompagné d'aucune mesure spécifique leur étant destinée, pourrait être dévastateur pour les 500.000 emplois qu'elles portent, avec un risque d'impact potentiel sur 15% des postes.

Un nouveau plan de soutien doit être anticipé par les pouvoirs publics, au travers de deux axes :

- La création de dispositifs d'aides complémentaires : aide à l'entretien-réparation du parc roulant, soutien à la location de véhicules propres, soutien aux startups de la mobilité (soutien au programme d'accélération « Moove Lab », éligibilité des startups aux mesures économiques de soutien dédiées aux secteurs protégés, ...).
- L'éligibilité des services au Fonds de modernisation aujourd'hui réservé à l'industrie : digitalisation des services, déploiement des bornes de recharge, déploiement des énergies propres et diversification des stations-service, modernisation des process de recyclage...

Le CNPA demande la mise en place d'un plan de soutien orienté vers les services de l'automobile et de la mobilité.

La filière automobile ne peut se résumer à l'industrie. Les véhicules produits doivent être vendus ou loués, réparés, stationnés, etc. sans quoi l'ensemble de la filière sera mis à l'arrêt. Le plan de soutien à la filière doit marcher sur ses jambes, autour d'une stratégie équilibrée.

Concernant le déploiement des bornes de recharge, qui est en retard par rapport aux objectifs du contrat stratégique de 2018, il est temps de mettre en place un plan d'actions avec les services. Ce déploiement doit être rationnel, d'abord pour les utilisateurs, et fluide au niveau des infrastructures et de leur implantation. Le CNPA soutient sans réserve la proposition de Luc CHATEL, Président de la PFA, d'engager immédiatement une task force sur ce sujet.

« Il est indispensable de ne pas attendre que la situation de la filière se dégrade pour agir et soutenir les acteurs ; sur un plan budgétaire, le soutien à la consommation et au renouvellement du parc permettra de limiter le recours coûteux pour les finances publiques aux dispositifs tels que l'activité partielle. Les aides ne sont pas une solution durable ; le travail, si. », souligne Francis BARTHOLOME, Président du CNPA.

« Le CNPA soutient un Plan d'action proactif plutôt que défensif, et la nécessité d'avoir une communication positive à l'attention des clients et, plus largement, en faveur de la mobilité et de la filière automobile, indispensable à la stabilité de notre démocratie. Enfin, ce CSF souligne le caractère central d'un pilotage réellement interministériel des enjeux et des réponses concrètes liées à la mobilité », indique Xavier HORENT, Délégué général du CNPA.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.